



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5040769

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 6/03/2025 17H17 C:005340 I:05327
V/REF : 1001213
V/Email reçu le Jeudi 06/03/2025 à 17H17

SEMCODA
Agence de Rillieux La-Pape
62A, AVENUE DE L'EUROPE
CS 30054
69141 RILLIEUX LA PAPE CEDEX

V/REF.IMM. 0430
IMMEUBLE : LE BOTTET -430
3/5/7, RUE DU BOTTET
69140 RILLIEUX LA PAPE

Vaulx en Velin, le 22 Avril 2025

Référence Marché: M_230409001-1

LOCALISATION : ALLEE N°5A BOTTET-CONTACTER M.SANCHEZ-TEL:06 51564633

MOTIF : INTERVENIR POUR REGLAGE DE LA PORTE LOCAL EMPLOYE DE L'IMMEUBLE

Donneur d'ordre : M. S BONNY

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de serrurerie.

LE 11/03/2025 A 13H00 :
ARRIVEE SUR PLACE - GARDIEN ABSENT (TRAVAILLE QUE LE MATIN)

LE 26/03 A 09H15 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOCAL DU GARDIEN
NOUS CONSTATONS QU'IL S'AGIT D'UN PROBLEME AU NIVEAU DE LA SERRURE
DEPOSE ET REMPLACEMENT DE LA SERRURE
ESSAI ET CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER EMAIL en CC le 27/03/25 a 16H01 sullivan.bonny@semcoda.com

MP LCOMPTER Email envoyé le 27/03/25 a 16H01 _ Env oi CR/AB

DT LGESTION EMAIL en CC le 06/03/25 a 21H24 sullivan.bonny@semcoda.com

DT LGESTION Email envoyé le 06/03/25 a 21H24 _ Env oi CR/AB

NOUS AVONS CONTACTE M.SANCHEZ QUI NOUS INFORME QUE
LA PORTE DE SON LOCAL N'A PAS DE PROBLEME PAR
CONTRE IL Y A UNE SERRURE A REMPLACER POUR LA PORTE DU LOCAL
POUBELLE ET UNE AUTRE PORTE A REMPLACER

NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5040769

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Rillieux	1	46,04		46,04
1,00	MS00039-Rempl.Serrure 1 pt portes ext.	3	61,38		61,38
TOTAL H.T.					107,42
T.V.A. a 10,00%					10,74
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>118,16</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1001213 du 06/03/2025

Réc.

SEMCODA

AGENCE DE RILLIEUX LA PAPE

62 A, avenue de l'Europe

CS 30054

69141 RILLIEUX LA PAPE CEDEX

Tel:04.78.97.08.50

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

Lieu d'intervention

VACANT COMMERCIAL

5 A RUE DU BOTTET

69140 RILLIEUX LA PAPE

Référence de la Demande

N°: 812 227 du 06/03/2025

THCMEEPCI Tvx hors contra Menuiseries ext Partie cne int.

02-EE-2211-ENT-61567100

Marché : M - 230409001-1

Téléphone : 00.00.00.000.0._/_06.64.17.25.88

00430-00002-00001-00001 H / Type 3

Etage : RDC

Date entrée: 15/02/2025

Délai

Date limite exécution : 21/03/2025

Observations

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	46,04	46,04	4,60	50,64
MS00053 Réglage de porte local employé d'immeuble MERCI DE JOINDRE MR SANCHEZ RUBEN EMPLOYE IMMEUBLE AU 06.51.56.46.33 POUR RDV	1,00	51,16	51,16	5,12	56,28
Total H.T.					97,20
Total TVA					9,72
Total TTC					106,92

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par GRADANTE Stéphanie le 06/03/2025

Le Responsable
Nom et Signature

Le Responsable d'Agence

Stéphane GAGET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE RILLIEUX LA PAPE

EDN5



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE RILLIEUX LA PAPE 62 A, avenue de l'Europe CS 30054 69141 RILLIEUX LA PAPE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **5 A RUE DU BOTTET 69140 RILLIEUX LA PAPE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **RILLIEUX LA PAPE**

le **06/03/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1001213